



A2024-14

ARRETE ETABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Le Maire d'Oppy,

- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu les articles L. 522-23 à L. 522-31 du code général de la fonction publique ;
- Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale ;
- Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la collectivité ;
- Vu la délibération n° **2024-20** en date du 12 décembre 2024 portant détermination des ratios promus/promouvables après avis du comité technique en date du 28 novembre 2024
- Vu l'arrêté portant établissement des Lignes Directrices de Gestion en date du 13 septembre 2021 après avis du comité social territorial en date du 30 Juin 2021

ARRETE

ARTICLE 1 - Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année **2024** est établi comme suit :

Avancement au grade de : Adjoint Administratif Principal 2^{ème} classe

<u>Nom / Prénom</u>	<u>Grade actuel</u>	<u>Date d'effet de la nomination</u>
<u>Denhez Sylvie</u>	<u>Adjoint administratif</u>	<u>01/02/1996</u>

Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
		1

* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Hommes / Femmes susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
		1

ARRÊTE

Envoyé en préfecture le 17/12/2024

Reçu en préfecture le 17/12/2024

Publié le

ID : 062-216206391-20241213-A202414-AU

ARTICLE 2 - Le présent tableau d'avancement sera transmis au **Centre de Gestion du Pas-de-Calais** qui en assurera la **publicité** conformément aux dispositions de l'article L. 522-26 du code général de la fonction publique susvisé.

ARTICLE 3 - Le présent tableau d'avancement sera transmis au comptable de la collectivité.

Le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Fait à Oppy,
Le 13 décembre 2024,

Le Maire,
Xavier PLATEL



PUBLIÉ LE :13.12.2024

**PROPOSITION DE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE ET D'ACCES A L'ECHELON SPECIAL
AU TITRE DE L'ANNEE 2024 COMMUNE D'OPPY
(établir un seul tableau par grade)**

NOM DE LA COLLECTIVITE: OPHY

ACCES AU GRADE DE: ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2EME CLASSE

	Nom Prénom Par ordre de mérite et de nomination souhaitée	Grade actuel	Echelon	Si examen professionnel date d'obtention (joindre impérativement attestation de réussite)	Date de nomination souhaitée
1er	DENZEZ Sylvie	Ajoint Administratif	7		13/12/2024
2ème					
3ème					
4ème					
5ème					
6ème					
7ème					
8ème					
9ème					
10ème					
11ème					
12ème					
13ème					
14ème					
15ème					
16ème					
17ème					
18ème					
19ème					
20ème					

Nombre de femmes: 1

Nombre d'hommes: 0


 Oppy le 12/12/2024
 Le Maire
 Xavier Patois